

Résolution de la CEF des 11 et 12 mars 2021 spéciale Jeunesse et Sports

La CEF rappelle son exigence de rétablissement d'un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice. Elle invite tous ses syndicats et sections fédérales à se saisir des revendications pour la défense du Service public de la Jeunesse et des Sports, de ses agents et de leurs conditions de travail.

Les chiffres sont effarants : si en 2010, 8500 personnels environ exerçaient à Jeunesse et Sports, fin décembre 2020 ils n'étaient déjà plus que 4200. Loin de créer le « pôle éducatif ambitieux et cohérent » vendu par le ministère et certains syndicats, l'intégration à l'Education nationale depuis janvier 2021 se traduit par de nouvelles attaques qui contribuent à achever ce secteur :

- une baisse de postes encore plus drastique et le non-pourvoi des postes vacants depuis le transfert accentuent la pression sur les personnels sommés de faire plus en étant moins nombreux.
- des missions supplémentaires (Service national universel, service civique) sont imposées aux agents, mises en place dans le seul but de faire de l'affichage politique, aux antipodes avec les missions de service public d'éducation populaire, de jeunesse et de sports. Les personnels subissent ainsi toute la pression hiérarchique qui les somme de faire remonter des « chiffres ». En parallèle, des moyens supplémentaires sont donnés au privé pour effectuer les missions traditionnelles Jeunesse et Sports (CAF, Agence du Sport).
- L'administration cherche à brouiller les pistes en séparant les personnels : les personnels administratifs sont gérés par les académies tandis que les personnels techniques et pédagogiques le sont au niveau de la région académique. De la même manière, le manque d'interlocuteur précis permettant aux personnels de trouver les réponses à leurs questions légitimes entretient le flou.
- le manque de moyens et la perte des outils de travail. Alors que les personnels JS utilisaient 60 à 80% des véhicules de services pour leurs missions en déplacement auprès des élus et des partenaires associatifs, ces véhicules ont été préemptés pour 60 à 80% par les nouveaux secrétariats généraux communs aux Directions Départementales Interministérielles sous la houlette du Préfet.
- la menace de rupture du Service public induite par des délégations de signature qui arrivent trop tard, rendant obsolètes les actes de gestions sitôt signés. De fait, les agents sont dans l'impossibilité de poursuivre leurs missions.
- de la maltraitance ministérielle, quand les agents apprennent par des bruits de couloir qu'ils vont déménager, mais sans savoir à quelle date ni où.
- la menace de privatisation du secteur sportif. Les Conseillers techniques sportifs (CTS) sont désormais gérés par un BOP dédié aux subventions et non à la paye des agents. L'Agence du Sport distribue des subventions publiques en lieu et place des services. La mise en place du sport de haute performance mène à un élitisme loin de la démocratisation du sport portée traditionnellement par les politiques Jeunesse et Sports.

.../...

- enfin la disparition des instances de représentation pour ces personnels, quand des « comités locaux de suivi » institués avec la complicité de certains syndicats refusent aux représentants de la FNEC FP-FO de siéger.

Face à ces constats, la CEF exige :

- la création de postes statutaires (au moins 1000 postes de professeurs de sports, 1000 de Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse, 1000 de personnels administratifs) et le pourvoi des postes vacants dans les plus brefs délais (et non en septembre comme annoncé par endroits)
- le rattrapage des indemnités pour les personnels techniques et pédagogiques, plafonnées et amputées injustement par le ministère des Affaires sociales depuis 2016
- le maintien des droits à l'action sociale pour tous les personnels
- le droit pour FO de siéger dans les comités de suivi locaux et dans toutes les instances de représentativité des personnels Jeunesse et Sports.

Par ailleurs, la CEF engage les représentants FNEC FP-FO à exiger la réunion des comités techniques – CTSA et CTA - pour débattre de ces situations et porter les revendications. Elle s'engage à porter ces mêmes revendications au niveau national et à exiger que FO ne soit pas écartée par l'administration sur ces sujets.

Adoptée à l'unanimité